

## PARTIE 2 : EPREUVE ECONOMIE – GESTION

### **SUJET 1 : En quoi le statut de travailleur indépendant peut-il présenter des risques ?**

Vous avez acquis une expérience significative dans votre secteur d'activité et avez pour projet d'opter pour le statut de travailleur indépendant.

Vous êtes à la recherche de financement pour votre projet et vous devez le présenter devant des partenaires financiers. Vous vous êtes documenté et avez retenu les articles des documents 4 et 5.

Vos interlocuteurs sont sensibles à votre maîtrise des risques encourus dus au statut d'indépendant. Vous devez les convaincre que vous mesurez les incidences de ce projet sur votre situation.

#### **En quoi le statut de travailleur indépendant peut-il présenter des risques ?**

Vous disposez de trois minutes pour présenter oralement votre argumentaire qui s'appuie sur un diaporama.

Votre intervention comporte deux parties :

- **les fragilités du statut d'indépendant dans votre secteur d'activité,**
- **les mesures à mettre en place pour contrer les fragilités de ce statut illustrées par des exemples en lien avec votre secteur d'activité.**

Sur l'**annexe 1**, vous complétez le contenu des diapositives et rédigez l'argumentaire correspondant.

#### Document 4 – La crise révèle la fragilité des indépendants (uniquement pour le sujet B)

**Ces 3 millions de personnes, qui bénéficient de peu de protection du fait de leur statut, accusent le coup.**

Avec la météo radieuse de ce début de printemps, Claude (le prénom a été changé), 49 ans, consultant en management, a le sentiment d'être revenu un an en arrière. « Il fait le même temps, je suis au même endroit, derrière le même ordinateur, et je continue de piloter mon entreprise avec seulement deux ou trois mois devant moi. Ce manque de visibilité m'empêche de dormir, raconte-t-il. Jusqu'ici, je n'ai survécu que grâce au fonds de solidarité [FDS]. Les aides ont permis de repousser l'échéance, mais, financièrement, je suis au même point. Si elles s'arrêtent, sans nouveau client, ce sera la liquidation. » [...]

Claude fait partie de ces trois millions d'indépendants dénombrés dans le pays, aux statuts juridiques divers – sont considérées comme indépendantes toutes les personnes qui possèdent un numéro de Siret, qu'elles soient en entreprise individuelle, en SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle), SARL (société à responsabilité limitée), ou micro-entrepreneurs –, qui cherchent un peu d'air dans la crise.

« **Situation de précarité** » Mesures sanitaires sans cesse modifiées, manque de visibilité de leurs clients, réduction des budgets alloués à la communication, au marketing ou à l'événementiel, secteurs où ils sont très représentés... les difficultés s'accumulent pour ces professionnels à leur compte, à la couverture sociale minimale du fait qu'ils ne cotisent pas au régime obligatoire. Pas d'assurance-chômage, pas d'indemnités journalières en cas de maladie et pas de régime de retraite collectif. [...]

#### **Mesures sanitaires sans cesse modifiées, manque de visibilité de leurs clients... les difficultés s'accumulent pour ces professionnels**

Comment accompagner la relance auprès de professionnels aux activités extrêmement diverses ? En encadrant les conditions de rémunération, notamment pour ceux qui sont inscrits sur des plates-formes de travail, en facilitant l'accès au crédit bancaire ou au logement, répond Hind Eli-drissi. « Ce qui permettra aux indépendants de se relancer, c'est l'activité ! », tranche François Asselin, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises. L'Union des autoentrepreneurs plaide pour un accompagnement à la formation de cette population par nature isolée : « On a besoin de faire évoluer nos métiers, déclare M. Hurel. Il faut bien aussi que les indépendants puissent s'adapter. »

La réflexion, selon Mme Elidrissi, doit s'élargir à l'ensemble des droits sociaux. « La couverture sociale des indépendants a été conçue dans les années 1950, quand la plupart d'entre eux étaient artisans ou agriculteurs », relève la jeune femme, qui dirige par ailleurs une assurtech (start-up du secteur de l'assurance), Wemind. « Aujourd'hui, on est dans une société numérique, une société de services. » Le sujet est épique : certains représentants du secteur font valoir que l'indépendance n'est guère compatible avec les régimes de protection sociale gérés par les organisations représentatives de salariés.

#### **Grande diversité**

« Il est beaucoup plus judicieux de travailler sur le sujet de l'endettement personnel des indépendants », note François Asselin [...]. D'abord, qu'il n'y ait pas d'inscription automatique au Fichier centralisé des incidents de paiement en cas de liquidation de l'activité ; ensuite, que les dettes sociales ne soient pas considérées comme des dettes personnelles pouvant faire l'objet d'une saisie ; enfin, que le droit des cautions soit révisé.

Une grande partie de la difficulté à aider ces professionnels vient de leur grande diversité, en termes de profil, de métier, de secteur et de revenu, et de la croissance rapide de leurs effectifs : plus d'un million de personnes ont rejoint leurs rangs en l'espace de dix ans. « Cela devient le mode d'activité d'un nombre de plus en plus important de Français », pointe M. Hurel. [...]

## **Document 5 - Un plan pour mieux protéger leur patrimoine personnel (uniquement pour le sujet B)**

Alain Griset, le ministre des PME, présentera sous peu au président de la République ses pistes pour améliorer le sort des indépendants.

Offrir « un environnement juridique, fiscal, social, simplifié et sécurisé » aux indépendants. [...]

Le projet vise à accroître la protection des indépendants sur leur patrimoine personnel. [...] « Lorsque les choses se durcissent, ils sont par nature très exposés, souligne François Asselin, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises. En cas de dépôt de bilan, ils n'ont pas d'assurance-chômage et il ne leur reste que les dettes : à eux de se débrouiller avec ça ».

[...] Seule leur résidence principale est protégée, le reste de leurs biens personnels pouvant être saisis pour apurer les dettes. Autre point, ils sont souvent amenés à se porter caution sur leurs biens personnels pour obtenir des emprunts bancaires. Et en cas de liquidation de l'activité, la dette sociale (impayés de cotisations) n'est pas effacée, ce qui peut se traduire par une saisie un à deux ans plus tard...

### **Option fiscale**

L'objectif est donc, d'abord, de mieux protéger ces patrimoines personnels, en facilitant éventuellement le passage du statut d'entrepreneur individuel à une forme juridique plus protectrice. Un autre volet de mesures devrait permettre de faciliter la transmission ou la reprise de leur activité. « Un bon objectif », selon François Hurel, président de l'Union des autoentrepreneurs, mais « combien d'indépendants ont réellement un patrimoine personnel à protéger ? La priorité, c'est d'abord le patrimoine humain, c'est la prévoyance ! ». C'est là l'objectif du deuxième volet de ce plan : améliorer la protection sociale des indépendants pour créer un « socle élargi » de droits, notamment pour indemniser la perte d'activité. Depuis novembre 2019, les indépendants bénéficient d'un droit limité à l'assurance-chômage : ils peuvent toucher, sous certaines conditions, 800 euros mensuels d'indemnités pendant six mois. À condition, toutefois, de se mettre en liquidation judiciaire personnelle, une démarche qui coûte « au minimum 3 400 euros » de frais, selon François Hurel, et qui est assortie d'une interdiction de gérer et d'une inscription à la Banque de France. [...] Les dispositifs d'assurance-chômage volontaire, comme ceux proposés par l'association GSC, sont par ailleurs très peu utilisés : seuls 10 % des indépendants y ont recours, selon M. Asselin, qui réclame aussi un véritable accès à la formation. Autre piste à l'étude, accorder aux indépendants une option fiscale pour passer sous le régime de l'impôt sur les sociétés lorsque celui-ci est plus favorable pour eux, ou encore imaginer une option pour que certains indépendants puissent se salarier eux-mêmes, de manière à être mieux protégés. [...]

Source : *Le Monde* – 01/04/2021

**ANNEXE 1 :**

## Fragilités du statut d'indépendant

*Enumérer les idées fortes :*

**Commentaire: à faire sur votre copie**

## Mesures pour contrer les fragilités du statut d'indépendant

*Enumérer les idées fortes :*

**Commentaire: à faire sur votre copie**